

# Commune d'Ervy le Châtel

Mairie

9 boulevard Belgrand - 10130 Ervy-le-Châtel

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MAI 2024

Le sept mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Roger Bataille, Maire.

**Etaients présents** : M. Roger BATAILLE, Mme Françoise GAUTHIER, M. Joël TRESCARTES, M. Marc VANCAMPEN, Mme Isabelle DICKIE, M. Gilles PORET, Mme JOUDRAIN Geneviève, M. Jean-Marie CAGNIART, Mme Christine VAILLANT.

**Représentées** : Mme Patricia ROUET-BRIERE donne pouvoir à Mme Christine VAILLANT, Mme Danielle VIGNERONT donne pouvoir à M. Jean-Marie CAGNIART, M. Jacky VIOIX donne pouvoir à M. Joël TRESCARTES.

**Absents** : M. Aurélien ORDENER, M. Alexis DAVIN.

Election du secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **FINANCES**

---

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

#### **TRAVAUX**

---

RENOVATION DU STADE DE FOOT

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Joël TRESCARTES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un sujet à aborder à l'ordre du jour : renouvellement des contrats saisonniers. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ce sujet est donc ajouté en 1<sup>er</sup> point dans la rubrique « ressources humaines ».

## FINANCES

---

### 1) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Lors de la présentation du budget primitif d'assainissement, une erreur de report de l'excédent de clôture 2023 a été commise, il y a donc lieu de modifier le budget comme suit :

#### Section d'exploitation :

##### Dépenses :

Article 023 : virement à la section d'investissement - 48 963.23 €

##### Recettes :

Article 002 : résultat reporté 2023 - 48 963.23 €

Ce qui porte le montant de la section d'exploitation à **579 296.35 €**

#### Section d'investissement :

##### Dépenses :

Opérations d'équipement : opération n°2024-14 - 48 963.23 €

##### Recettes :

Article 021 : virement de la section d'exploitation - 48 963.23 €

Ce qui porte le montant de la section d'investissement à **678 403.35 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de modifier le budget assainissement comme énoncé ci-dessus.

**Délibération transmise le 15 mai 2024  
A la Préfecture de l'Aube**

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 1) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS SAISONNIERS

L'équipe des services techniques ayant besoin d'être confortée durant quelques mois, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le contrat d'un agent sur un contrat saisonnier à compter du 03 juin jusqu'au 30 septembre 2024.

L'équipe du service administratif ayant besoin d'être renforcée durant quelques mois, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat d'un agent sur un contrat saisonnier à compter du 03 juin jusqu'au 26 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de renouveler le contrat d'un agent en contrat saisonnier dans le cadre d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer des activités polyvalentes au sein du service technique à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 03 juin jusqu'au 30 septembre 2024.

La rémunération mensuelle est calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 afférent à l'échelon n°1 de l'échelle C1 correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial.

**DECIDE** de renouveler le contrat saisonnier d'un agent dans le cadre d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 03 juin jusqu'au 26 août 2024.

La rémunération mensuelle est calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 afférent à l'échelon n°1 de l'échelle C correspondant au grade d'Adjoint Administratif.

**PRECISE** que ces dépenses sont inscrites à l'article 64131 du budget primitif 2024.

**Délibération transmise le 29 mai 2024  
A la Préfecture de l'Aube**

## TRAVAUX

---

### 1) MISSION DE RENOVATION DU STADE DE FOOT

Dans le cadre de la rénovation des vestiaires du stade de football de la commune d'Ervy-le-Châtel, une première consultation a été lancée sur la plateforme X-MARCHES le 15 décembre 2023 avec une date limite de dépôt des offres fixée au 12 janvier 2024 à 12h00.

Cette opération a été décomposée selon les 11 lots suivants :

Lot n°1 : Maçonnerie – Démolition

Lot n°2 : Bâtiment modulaire

Lot n°3 : Bardage – Couverture – Zinguerie

Lot n°4 : Menuiseries Extérieures Aluminium – Métallerie

Lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafond

Lot n°6 : Menuiseries intérieures bois

Lot n°7 : Carrelages – Faïences

Lot n°8 : Electricité – VMC – Chauffage

Lot n°9 : Plomberie - Sanitaires

Lot n°10: Peintures

Lot n°11: Désamiantage

Au terme de cette consultation, l'étude des offres s'est révélée infructueuse au motif que les prestations, objet du marché public, pouvaient être réalisées pour un montant nettement moins élevé que celui initialement prévu sur des bases techniques nouvelles.

Ainsi, une nouvelle consultation concernant ce même marché a été publiée le 06 mars 2024 dont la date de dépôt des offres a été fixée au 27 mars 2024 à 17h00.

A la clôture de cette consultation, voici ci-dessous le détail des offres soumises à l'étude auprès du Conseil Municipal :

LOTS	OFFRES HT				OFFRES MIEUX DISANTES HT
Lot 1 : Maçonnerie - Démolitions	CMF : 41 666,67	CAPRISTO : 52 731,88	BAVOIL : 48 434,50		CMF : 41 666,67
Lot 2 : Bâtiment modulaire	PREFAUBE : 62 136,25	SOTRAMO : 53 500,00			SOTRAMO : 53 500,00
Lot 3 : Bardage - Couverture - Zinguerie	DAVULIAN : 20 259,40	DYBIEC : 33 028,50	ISOTOP : 17 448,21		ISOTOP : 17 448,21
Lot 4 : Menuiseries extérieures - Métallerie	CHAMPAGNE METALLERIE : 16 943,27	GUILLEMINOT : 13 364,00	DUET : 17 175,00		GUILLEMINOT : 13 364,00
Lot 5 : Plâtrerie - Isolation	AMP3 : 24 133,60	BTPA : 14 128,00			BTPA : 14 128,00
Lot 6 : Menuiseries intérieures - Bois	BTPA : 1 695,96				BTPA : 1 695,96
Lot 7 : Carrelages - Faïence	BTPA : 13 437,46				BTPA : 13 437,46
Lot 8 : Électricité - Chauffage - VMC	JBD : 12 908,25	SANTERNE : 14 000,00	BTPA : 12 233,17		JBD : 12 908,25
Lot 9 : Plomberie - Sanitaires	JBD : 15 155,53	BTPA : 12 748,00			BTPA : 12 748,00
Lot 10 : Peinture	DELAGNEAU : 7 568,12	BTPA : 13 705,00			DELAGNEAU : 7 568,12
Lot 11 : Désamiantage	SODACEN : 26 825,00	TA-PRO : 26 860,00	E3 : 25 411,00	MASSON : 22 500,00	MASSON : 22 500,00
<b>TOTAL HT</b>					<b>210 964,67</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**RETIENT** les propositions des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie - Démolition : CMF 41.666,67 € HT
- Lot 2 : Bâtiment modulaire : SOTRAMO 53.500 € HT
- Lot 3 : Bardage - Couverture - Zinguerie : ISOTOP 17.448,21 € HT
- Lot 4 : Menuiseries extérieures - Métallerie : GUILLEMINOT : 13.364,00 € HT
- Lot 5 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds : BTPA : 14.128,00 € HT
- Lot 6 : Menuiseries intérieures - Bois : BTPA : 1.695,96 € HT
- Lot 7 : Carrelages - Faïences : BTPA : 13.437,46 € HT
- Lot 8 : Electricité - Chauffage - VMC : JBD : 12.908,25 € HT
- Lot 9 : Plomberie - Sanitaires : BTPA : 12.748,00 € HT
- Lot 10 : Peintures : DELAGNEAU : 7.568,12 € HT
- Lot 11 : Désamiantage : MASSON : 22.500,00 € HT

Soit un TOTAL HT pour cette opération de **210 964,67 €**

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus.

**INSCRIT** la dépense à l'opération « stade de foot – vestiaires » 2020-15 pour un montant de **253 157,61 € TTC** au budget primitif de la commune 2024.

**Délibération transmise le 14 mai 2024  
A la Préfecture de l'Aube**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

---

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la vente des biens suivants :

- Terrain situé lieu dit « les Crots » 10130 ERVY-LE-CHATEL (sections AH 11 et AH 12)
- Habitation située 8 rue Denfert Rochereau 10130 ERVY-LE-CHATEL

Pour ces déclarations, la commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

INFORMATIONS données concernant les textes de lois applicables dans le cadre de la police du Maire suite à une réunion avec Mme la Procureur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.**